

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 18.090

L'An Deux Mille Dix-Huit, le 18 juin, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 11 juin 2018

DATE D'AFFICHAGE

Le 11 juin 2018

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, M. Jean-Paul CLECH, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, M. Daniel COASSIN, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. Jean-Michel DENIS, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, M. Bruno JARROIR, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Didier QUENTIN, Mme Eva ROY, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. CHABASSE représenté par Mme BARRAUD DUCHÉRON
M. Pierre PAPEIX représenté par Mme Marie-Claire SEURAT
M. Yannick PAVON représenté par M. Philippe CAU
M. Thierry ROGISTER représenté par M. Gérard JOUY

ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSÉS : Mme Nancy LEFÈBVRE, Mme Alexandra COUDIGNAC.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 31

M. Julien DURESSAY a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC « SOUS-TRAITÉS D'EXPLOITATION DES PLAGES DE LA VILLE DE ROYAN » - CHOIX DU DÉLÉGATAIRE SUITE À INFRUCTUOSITÉ

RAPPORTEUR : Mme DOUMECQ

VOTE : UNANIMITÉ

Par une délibération en date du 15 décembre 2017, le Conseil Municipal a approuvé le principe du recours à la Délégation de Service Public (DSP) pour les sous-traités d'exploitation des plages, ainsi que le contenu des caractéristiques des prestations, défini dans le rapport de présentation et que devront assurer les délégataires retenus.

A la suite de l'avis de publicité, publié sur le site de l'AMPA et au « Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics » (BOAMP), la Commission de Délégation de Service Public s'est réunie le 16 mars 2018 afin d'examiner les plis remis (candidatures et offres). Les candidatures et les offres répondaient aux exigences de l'avis d'appel à candidature et présentaient toutes les références nécessaires, au regard des dispositions de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. Les candidatures et les offres ont donc été jugées recevables par la Commission.

Au terme de cette procédure, une absence d'offre a été constatée concernant le lot n°4 « Espace Ludique » - Plage de la Grande Conche.

En application des dispositions de l'article L1411-8 du CGCT, il est possible pour la collectivité de procéder par négociation directe avec une entreprise.

Une négociation a été engagée avec Monsieur Charles GALLIEN, gestionnaire actuel de l'espace ludique afin de déterminer les modalités d'occupation du Domaine Public Maritime.

Les termes du contrat sont strictement équivalents à ceux consentis sur les autres clubs de plage.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver, en application de l'article L.1411-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le sous-traité d'exploitation d'une plage de la Ville de ROYAN, valant cahier des charges et convention d'occupation temporaire du domaine public à conclure avec Monsieur Charles GALLIEN et d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à le signer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu la procédure de Délégation de Service Public engagée,
- Vu la négociation,
- Vu le projet de contrat de Délégation du Service Public des Plages de la Ville de ROYAN, valant cahier des charges et convention d'occupation temporaire du domaine public,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'approuver le contrat de Délégation de Service Public des Plages de la Ville de ROYAN, valant cahier des charges et convention d'occupation temporaire du domaine public,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer le contrat de DSP, valant cahier des charges et convention d'occupation temporaire du domaine public et tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 20 juin 2018
Certifié Conforme

Pour le Maire,
Et par délégation,
Le Premier Adjoint,
Jean-Paul CLECH

Mairie de Royan le
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services
HUBERT THOMAS

